

Toujours plus d'accidents de stationnement

- **40% des accidents avec dégâts au véhicule sont des accidents de stationnement.**
- **Dans 8 cas sur 10, le conducteur manœuvre pour quitter l'emplacement de parking.**
- **Les camionnettes et les SUV sont les véhicules les plus fréquemment impliqués dans les accidents de stationnement.**

Manœuvre dangereuse

Il ressort d'une enquête internationale¹ menée par la compagnie d'assurances Allianz que se garer est une manœuvre dangereuse. Plus de 40% des recours en responsabilité sont dus à la négligence de conducteurs qui heurtent un véhicule à l'arrêt en manœuvrant pour se garer. Dans huit accidents de stationnement sur dix, le sinistre se produit lors de la manœuvre de recul. L'enquête révèle aussi que les camionnettes et les SUV sont plus souvent impliqués dans les accidents de stationnement et de manœuvre. La responsabilité des conducteurs de ce type de véhicules est impliquée dans 30% d'accidents en plus en moyenne que les conducteurs de modèles plus petits. « Ces dix dernières années, le nombre d'accidents de stationnement a grimpé de plus de 30% », rapporte Joerg Weber, administrateur et responsable marketing chez Allianz Benelux. « Les véhicules sont de plus en plus grands et longs, tandis que les dimensions standard des places de parking évoluent à peine. Le trafic toujours plus dense fait également augmenter le risque d'accident. »

Peu attentifs au risque

Par ailleurs, l'enquête confirme que les systèmes actuels d'aide au stationnement contribuent encore trop peu à réduire les accidents. Dans le développement de la plupart de ces dispositifs, les flancs du véhicule ne sont pas assez pris en compte. Les conducteurs négligent donc cet aspect du risque. Ils se fient par ailleurs trop au système d'aide au stationnement de leur véhicule et ne réagissent pas de manière adéquate aux imprévus. Un autre facteur qui intervient est la visibilité réduite depuis le véhicule. Pour des raisons de sécurité et de design, la vision (arrière) est souvent moins bonne dans les modèles récents.

Conducteurs de plus de 65 ans

Les conducteurs de plus de 65 ans provoquent trois fois plus d'accidents que les conducteurs de 25 à 64 ans. Des chiffres qui sont sans doute dus au fait que ce groupe prend davantage la voiture pour des livraisons et des achats. Mais d'autres raisons peuvent expliquer ce constat telles qu'une force musculaire réduite dans les bras, des réflexes moins rapides ou encore une raideur des muscles cervicaux.

Avenir

Les systèmes d'aide au stationnement actuels n'ont donc pas encore engendré une diminution du nombre d'accidents de stationnement, mais Allianz suit de près l'évolution de ces dispositifs de type *driver assistance* et *connected car*. Plusieurs applications sont sur le point d'être lancées. « *Songeons, par*

exemple, à l'appel automatique des services de secours en cas d'accident ou à l'intervention plus rapide et plus ciblée en cas de panne, mais aussi aux mesures qui récompensent les conducteurs prudents », précise Joerg Weber.

Complément d'information

Bruno Peelman, Manager Communication externe Allianz

Tél. 02/214 63 10 - GSM 0472/30 40 88 - bruno.peelman@allianz.be

A propos d'Allianz Benelux

Allianz fait partie des leaders mondiaux de l'assurance et des services financiers. Présent dans plus de 70 pays, Allianz emploie plus de 147.000 collaborateurs au service de plus de 85 millions de clients. En Belgique et au Luxembourg, Allianz est un acteur important du marché de l'assurance IARD (Incendie, Accidents et Risques Divers) et Vie (Prévoyance et Placements). Par l'intermédiaire des courtiers en assurances, Allianz y offre un large éventail de services à une clientèle de particuliers, d'indépendants, de PME et de grandes entreprises. En Belgique et au Luxembourg, Allianz est au service de plus de 900.000 clients, occupe plus de 1.000 employés et ses primes brutes s'élèvent à 2,7 milliards d'euros. www.allianz.be

ⁱ Enquête menée par le Centre technologique Allianz et le fabricant de pièces de véhicules Continental AG.

Allianz Benelux s.a.
Rue de Laeken 35
1000 Bruxelles

Tél. : +32 2 214.61.11

Entreprise d'assurances agréée par les
autorités de contrôle sous le n°0097 pour
pratiquer les branches «Vie» et «non Vie»

Fax : +32 2 214.62.74

IBAN : BE74 3100 1407 6507
BIC Code : BBRUBEBB
TVA : BE 0403.258.197
RPM Bruxelles
www.allianz.be

